



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****172<sup>e</sup> session**

Genève, 20-23 juin 2017

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) :****Amendements à l'Accord de 1997****Proposition d'amendements à l'Accord de 1997****Note du secrétariat\*****Rectificatif****1. Préambule, lire :***Les Parties contractantes,*

...

*Désirant* parvenir à une plus grande uniformité des règles adaptées au progrès technique qui régissent la circulation routière internationale, et assurer un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement,

...

**2. Article 1, lire :**

...

L'expression « centre d'essai » désigne un organisme ou un établissement public ou privé habilité par une Partie contractante pour effectuer des contrôles techniques ;

...

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

